

+ Lycée Sts. Broche, alta, 5 Fevr. 1927.

Rév. Père J.B. Beys, Provincial

Révérend et bien cher Père Provincial,
Je viens de recevoir ce soir votre affectueuse
circulaire confirmant ^{la} ~~celle~~ circulaire de Rome,
et je vous en remercie de tout mon cœur. — Je n'ai
rencontré aucun confrère ni entendu aucune
réflexion à propos de ces changements, mais
je ne crois pas me tromper en vous disant que
la nouvelle de votre nomination aura été reçue
partout avec une grande joie: vous n'êtes point
un inconnu pour nos Pères.... Je m'unis à eux
tous pour vous assurer le concours de mes pau-
vres prières et de ma bonne volonté: vous êtes
l'envoyé de Dieu et je ne désire qu'une
chose: c'est de ne pas vous causer de peine dans
l'exercice de votre charge. —

Vous aurez la bonté de dire au P. Naessens
que j'ai reçu aujourd'hui même, — avec votre
bonne lettre et la sienne, — une lettre de M.
D.C. Scott m'autorisant à prendre une des 2
frumaises de la vieille école pour la nouvelle
Eglise: la lutte a été un peu dure, mais la vic-
toire est obtenue! —

L'école neuve est à peu près finie: on y travaille
aux meubles, une grande partie des fournitures

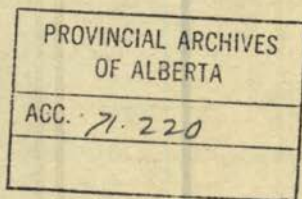
est déjà arrivée, - et je suppose qu'il va falloir
déguerpir de ma bicoque et me résigner à en-
trer là-bas vers le commencement de mars :
les Pressens m'avait fait espérer, lors de sa der-
nière visite, en novembre, qu'il se ferait un
plaisir de venir me donner un coup de main au
temps du déménagement. Peut-être les circonstances
ne lui permettront pas cette absence de 15 jours à
3 semaines...: en tout cas, il me faudrait quel-
qu'un... pour dire la messe soit ici, soit à la nou-
velle école, pendant ces quelques semaines de réins-
tallation. - Je suppose qu'ottawa m'écrira
avant longtemps pour me dire à quelle date
je devrai entrer; et alors je vous réécrirai.

La nouvelle église sera finie avant la fin de ce
mois, - à moins d'imprévu: le contracteur a dû
interrompre son travail pendant quelque temps, par
suite du froid et d'une crise de rhumatisme, - mais
il est de retour depuis 15 jours.

J'espère que nous aurons le plaisir de vous
voir par ici cette avant longtemps.

Votre humble frère en N. et M. i. Sm.

J. G. Levern, o. m. i. m.



BROCKET INDIAN SCHOOL

27 Mars 1927

Rev. H. Delmas O.M.I.

Duck Lake Sask.

Reverend et Bien Cher Pere:

Je viens de voir le Pere Naessens au sujet de votre demande de reparation de l'eglise situee pres de votre ecole.

Il m'explique la maniere dont vous vous y prenez pour payer ces depenses. Cela releve en somme de votre maniere personnelle d'administrer votre ecole.

Je crois donc en consequence pouvoir vous dire d'aller de l'avant et faire faire les reparations de peinture et toiture, en utilisant la toiture la meilleur marche; nous croyons qu'elle suffit.

Plus tard je porterai la chose au Conseil; mais en attendant, vous aurez le travail plus facilement.

Faites prier vos enfants pour la bonne marche de nos affaires.

Votre tout affectueusement devoue en N.S. et P. Imm.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

L. J. C.
fer
M. J.

Blochus, 9 Juin 1927.

Abb. et cher Père Beup.

J'ai été l'été chez les Blochs plus
longtemps que je le t'aurais pensé; car les
pluies ont duré plusieurs jours et les chemins
étaient devenus impassables.

Je suis arrivé ici hier après-midi.
La fête de l'inauguration de l'école aura
lieu lundi prochain; Monseigneur ne pourra
pas venir tout probablement. Nous faisons
aucune invitation, car l'accommodation
ici est très limitée, et les invités ne pourront
pas arriver, quand même à cause du
mauvais état des chemins. La fête sera
limitée aux Indiens Catholiques; l'agent,
le commis, le Contracteur et l'inspecteur
seuls seront invités au dîner et à la
petite dévotion.

Dès le lendemain, mardi, j'ai pris
le train pour me rendre à Edmonton.
N'ayant pas reçu de lettre d'Edmonton, j'ai
eu la bonne nouvelle.

Avec mes meilleurs saluts et à bientôt.

Bonne nuit à vous et à M. J.
A. Naessens.

a. m. j.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

+ Brocket, Alta, 23 juil 1925.

Révérend et bien cher Père Provincial,

Bonjour! Un tout petit mot au galop pour vous dire que je m'unis à tout mon cœur à tous les O.C. de l'Alta et de la Sask. pour demander à Notre Seigneur et à la Ste Vierge - à l'occasion de St Jean Baptiste - de vous bénir et de vous assister plus que jamais dans l'accomplissement de vos pieuses fonctions et de féconder votre dévouement. - En même temps, mille merci pour la belle auto que vous avez en la bonté de céder à la petite mission des Pie-ganes: Je ne sais si je réunirai jamais à compter ce broncho là, - en tout cas j'essaierai un tout petit peu.

Rien de particulier par ici - Je me propose d'aller à la première Re-traite.

En attendant le plaisir de vous revoir est Albert, je demeure, bien cher Père Provincial, votre humble frère en N.P. et M. i. d. m.

J. L. Levern, o. m. i. p.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 711 220

+ Dye & Mr. Bisset, Alta, Nov. 1925.

Reverend cher Père Provincial,
Bonjour! Un mot simplement pour accom-
pagner mon rapport sur ma minuscule mission.
Ma petite récolte est toute battue, - plusieurs
autres gémissent encore sous la neige, qui
semble vouloir durer, - il y a eu un peu plus de
blé qu'on s'y attendait après le début et de qualité
supérieure, - mais malgré tout, cela n'a même pas
été classifié "grade VI", mais plutôt "feed-wheat"!
J'ai expédié un char par le "pool": l'élevateur aujourd'hui
ne payait que 53 cts le minot de cette sorte, - je n'ai
encore rien touché, - mais le battage va coûter un prix
exorbitant, depuis le choc de l'essence! - Quand j'au-
rai réglé tous les comptes je vous remercierai et alors
félicitez-moi si je ne suis pas dans le trou!

Car ailleurs, rien de nouveau. Nous sommes
tous bien - Je n'ai pas cru devoir aller rencontrer
le Guy, puisque je venais de lui envoyer mes "Esti-
més" et n'avais pas autre chose à lui dire.

Sur le rapport, je ne mentionne pas les dettes que
j'aurai à payer à l'école, à partir du 1^{er} octobre, - d'abord
peu que je ne les connais pas toutes: la Supérieure même tout
comme par le passé, - sans doute puisqu'il faut qu'elle paie
tout, - je suppose que ce sera différent après le 1^{er} janvier.
Je mentionnerai ces dettes sur mon rapport du 31 xbre à
la Province. Et c'est tout. - Amicalement, v. pl.

Votre humble frère en N.S. et M.^{ie} Im. J. Levern
o.m.i.p.m

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

Révérend et bien cher Père Provincial,

Bonjour! Voici les fêtes qui approchent: j'en profite pour vous offrir de tout mon coeur, en union avec les Oblats de la province, mes souhaits de joyeux Noël et de bonne et sainte année, souhaits accompagnés de mes pauvres prières quotidiennes.

Je puis enfin vous donner le compte-rendu de ma petite récolte:

I- Battu 1763 minots de blé et 535 minots d'avoine. Je garde toute l'avoine pour soigner les chevaux et 310 minots de blé pour acheter de la bonne semence. J'ai vendu le reste "feed wheat" -57¢ le minot ce jour-là, donc \$823,00, mais n'ai encore touché que \$594,35 (Pool)

II-Voici mes dépenses pour cette récolte:

1-Cassage de 85 acres, mai 1926 \$104,15

2-Discage, septembre 1926 107,50

3- Ensemencement, avril 1927 81,00

4-Twine, septembre 1927 54,00

5-Charroi à l'élevateur 64,00

J 6- Frais de battage (pus de 26¢ le minot) 614,90

Je devrais ajouter \$120,00, somme payée par le blé de semence et fournie par Mgr Kidd.

Me voilà donc dans le trou jusqu'au cou!

Quel hiver! Nous soignons les animaux comme dans le nord depuis le 4 novembre, chose rare par ici; nous brûlons du charbon en masse; les chemins sont épouvantables avec la neige.

A l'école nous avons un peu de trouble avec le puits, qui ne fournit pas assez d'eau, mais j'espère que le Département s'en occupera bientôt; à l'église, impossible de faire du feu quand le vent vient de l'ouest, ces jours-là il me faut dire la messe à l'école; il faudra abattre la cheminée et la reconstruire ailleurs.

C'est tout ce que je trouve à vous raconter; nous sommes tous bien et chaudement à l'école; un de nos élèves a manqué de perir gelé dans une poudrerie et perdu à quelques verges de la maison, mais nous avons réussi à le sauver et Dieu soit béni.

Union de prières, et encore une fois bonne et sainte année de tout mon coeur,

Tuus in Christo et Maria Immaculata

J. S. Severn, o.m.v. p.

P.S. - Reçu circulaire et ordo: vous êtes bien chic! Rien qu'un ordo! N'y aura-t-il pas moyen d'avoir au moins un deuxième, pour la sacristie, et un d'offrir l'église? ...

Reverend et bien cher Pere Provincial,

Bonjour! Voici les fetes qui approchent: j'en profite pour vous offrir de tout mon coeur, en union avec les Chats de la province, mes souhaits de joyeux Noel et de bonne et saine annee, souhaits accompagnes de mes oeuvres pieuses quotidiennes.

Je puis enfin vous donner le compte-rendu de ma petite recolte: I - Battu 1927 minots de blé et 255 minots d'avoine. Je garde toute l'avoine pour soigner les chevaux et 310 minots de blé pour acheter de la bonne semence. J'ai vendu le reste "feed wheat" - 275 le minot ce jour la, donc 282,00, mais n'ai encore touche que 250,00 (Pool) - Voici mes depenses pour cette recolte:

- I - Passage de 87 acres, mai 1926 12,50
- II - Discharge, septembre 1926 10,00
- III - Etablissement, avril 1927 18,00
- IV - Trains, septembre 1927 14,00
- V - Charroi a l'elevateur 12,00
- VI - Frais de battage (pour de 250 le minot) 20,00

Je devrais ajouter 120,00, somme payee sur le blé de semence et four-

nie par Mr Kidd.

Je vous prie donc dans le tres humble de vous dire: Quel hiver! Nous sommes les annees comme dans le nord de la province, novembre, choses rares par ici; nous n'avons du charbon en masse; les chemins sont impraticables avec la neige.

A l'ecole nous avons un peu de trouble avec le blé, qui ne fournit pas assez de blé, mais j'espere que le printemps e'en donnera bien; l'avoine, impossible de faire du feu quand le vent vient de l'ouest, car jour-la il me faut la meesse a l'ecole; il faudra attendre la chemise et la reconstruction ailleurs.

C'est tout ce que je trouve a vous raconter; nous sommes tous bien et chagement a l'ecole; un de nos eleves a manque de venir chez dans une poudriere et perdu a quelques verges de la maison, mais nous avons réussi a le sauver et bien soit ben!

Union de prieres, et encore une fois bonne et saine annee de tout mon coeur.

Tous in Christo et Maria immaculata

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71-220

APPLICATION FOR ADMISSION

To the
Deputy Superintendent General
of Indian Affairs,
Ottawa, Canada

May 11, 1928

Sir,—

I hereby make application for admission of the undermentioned child into the Roman Catholic Residential School; to remain therein under the guardianship of the Principal for such term as the Department of Indian Affairs may deem proper:

Indian name of child.....
English name..... Mary Ann St. Mark
Age..... 4
Name of Band.....
No. of ticket under which child's annuity is paid.....
Father's full name and No..... Louis St. Mark
Mother's full name and No..... Lucy Caplette
Parents living or dead..... Living
State of child's health..... Good
Religion..... R.C.
Does applicant speak English?..... Yes
Previously attended..... no school for..... years

Louis St. Mark
(Signature of Father)

NOTE—If mother or guardian signs, agent must forward full explanatory note.

I hereby certify that the above application for admission has been read over and interpreted to the parent or guardian and that the contents were understood by him or her and that I witnessed his or her signature to this document.

I recommend the admission of the above child, who is of good moral character and is eligible to be admitted as a grant-earning pupil.

* Gabrielle Lafleur
Signature of Missionary or other Witness

Agent

*Principal or other official of the school must not sign as witness.

NOTE—All the above particulars must be fully given, especially the "Name of Band", "No. of ticket under which child's annuity is paid" and "Religion." The minimum age for admission is seven (7) years, except in the case of an orphan, destitute or neglected child. When application is made for the admission of such cases, full particulars should accompany the application.

.....Agency
.....School
.....192.....

CERTIFICATE OF HEALTH

Annuity Ticket, Name and Number and Band of Parent or Guardian:—

.....
.....

Candidate's Name.....

Age.....

Height.....

Weight.....

State defects of limbs, if any.....

State defects of eyesight, if any.....

State defects of hearing, if any.....

State signs of scrofula or other forms of tubercular disease, if any.....

Describe what cutaneous disease, if any.....

State whether subject to fits.....

State whether child has had small-pox.....

State whether vaccinated, and if so, in what year.....

Is this candidate generally of sound and healthy constitution, and fitted to enter an Indian School?.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

I certify that I have made a personal examination of the above-named applicant, and that the answers set down by me are correct.

.....M.D.

N.B.—No child suffering from scrofula or any form of tubercular disease is to be admitted to school; if in any special case it is thought that this rule should be relaxed, a report should be made to the Department setting forth the facts.

APPLICATION FOR ADMISSION

To the
Deputy Superintendent General
of Indian Affairs,
Ottawa, Canada

May 11, 1928

Sir,—

I hereby make application for admission of the undermentioned child into the Roman Catholic Residential School; to remain therein under the guardianship of the Principal for such term as the Department of Indian Affairs may deem proper:

Indian name of child.....
English name John St. Mark
Age 8
Name of Band.....
No. of ticket under which child's annuity is paid.....
Father's full name and No. Louis St. Mark
Mother's full name and No. Lucy Caplette
Parents living or dead Living
State of child's health Good
Religion R. C.
Does applicant speak English? Yes
Previously attended No school for years

Louis St. Mark
(Signature of Father)

NOTE—If mother or guardian signs, agent must forward full explanatory note.

I hereby certify that the above application for admission has been read over and interpreted to the parent or guardian and that the contents were understood by him or her and that I witnessed his or her signature to this document.

I recommend the admission of the above child, who is of good moral character and is eligible to be admitted as a grant-earning pupil.

* Gabrielle Lafleur
Signature of Missionary or other Witness

Agent

*Principal or other official of the school must not sign as witness.

NOTE—All the above particulars must be fully given, especially the "Name of Band", "No. of ticket under which child's annuity is paid" and "Religion." The minimum age for admission is seven (7) years, except in the case of an orphan, destitute or neglected child. When application is made for the admission of such cases, full particulars should accompany the application.

.....Agency
.....School
.....192.....

CERTIFICATE OF HEALTH

Annuity Ticket, Name and Number and Band of Parent or Guardian:—

.....
.....

Candidate's Name.....

Age.....

Height.....

Weight.....

State defects of limbs, if any.....

State defects of eyesight, if any.....

State defects of hearing, if any.....

State signs of scrofula or other forms of tubercular disease, if any.....

Describe what cutaneous disease, if any.....

State whether subject to fits.....

State whether child has had small-pox.....

State whether vaccinated, and if so, in what year.....

Is this candidate generally of sound and healthy constitution, and fitted to enter an Indian School?.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

I certify that I have made a personal examination of the above-named applicant, and that the answers set down by me are correct.

.....M.D.

N.B.—No child suffering from scrofula or any form of tubercular disease is to be admitted to school; if in any special case it is thought that this rule should be relaxed, a report should be made to the Department setting forth the facts.

APPLICATION FOR ADMISSION

To the
Deputy Superintendent General
of Indian Affairs,
Ottawa, Canada

..... May 11, 192 *J*

Sir,—

I hereby make application for admission of the undermentioned child into the Roman Catholic Residential School; to remain therein under the guardianship of the Principal for such term as the Department of Indian Affairs may deem proper:

Indian name of child.....
English name..... Lawrence St. Mark
Age..... 6
Name of Band.....
No. of ticket under which child's annuity is paid.....
Father's full name and No..... Louis St. Mark
Mother's full name and No..... Lucy Caplette
Parents living or dead..... Living
State of child's health..... Good
Religion..... R. C.
Does applicant speak English?..... Yes
Previously attended..... No school for..... years

..... Louis St. Mark
(Signature of Father)

NOTE—If mother or guardian signs, agent must forward full explanatory note.

I hereby certify that the above application for admission has been read over and interpreted to the parent or guardian and that the contents were understood by him or her and that I witnessed his or her signature to this document.

I recommend the admission of the above child, who is of good moral character and is eligible to be admitted as a grant-earning pupil.

* Gabrielle Lafleur
Signature of Missionary or other Witness

.....
Agent

*Principal or other official of the school must not sign as witness.

NOTE—All the above particulars must be fully given, especially the "Name of Band", "No. of ticket under which child's annuity is paid" and "Religion." The minimum age for admission is seven (7) years, except in the case of an orphan, destitute or neglected child. When application is made for the admission of such cases, full particulars should accompany the application.

.....Agency
.....School
.....192.....

CERTIFICATE OF HEALTH

Annuity Ticket, Name and Number and Band of Parent or Guardian:—

.....
.....

Candidate's Name.....

Age.....

Height.....

Weight.....

State defects of limbs, if any.....

State defects of eyesight, if any.....

State defects of hearing, if any.....

State signs of scrofula or other forms of tubercular disease, if any.....

Describe what cutaneous disease, if any.....

State whether subject to fits.....

State whether child has had small-pox.....

State whether vaccinated, and if so, in what year.....

Is this candidate generally of sound and healthy constitution, and fitted to enter an Indian School?.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

I certify that I have made a personal examination of the above-named applicant, and that the answers set down by me are correct.

.....M.D.

N.B.—No child suffering from scrofula or any form of tubercular disease is to be admitted to school; if in any special case it is thought that this rule should be relaxed, a report should be made to the Department setting forth the facts.

APPLICATION FOR ADMISSION

To the
Deputy Superintendent General
of Indian Affairs,
Ottawa, Canada

May 11, 1928

Sir,—

I hereby make application for admission of the undermentioned child into the Roman Catholic Residential School; to remain therein under the guardianship of the Principal for such term as the Department of Indian Affairs may deem proper:

Indian name of child.....

English name..... Justina St. Mark

Age..... 10

Name of Band.....

No. of ticket under which child's annuity is paid.....

Father's full name and No. Louis St. Mark

Mother's full name and No. Lucy Caplette

Parents living or dead..... Living

State of child's health..... Good

Religion..... R. C.

Does applicant speak English?..... Yes

Previously attended..... No school for..... years

Louis St. Mark
(Signature of Father)

NOTE—If mother or guardian signs, agent must forward full explanatory note.

I hereby certify that the above application for admission has been read over and interpreted to the parent or guardian and that the contents were understood by him or her and that I witnessed his or her signature to this document.

I recommend the admission of the above child, who is of good moral character and is eligible to be admitted as a grant-earning pupil.

* Gabrielle Lafleur
Signature of Missionary or other Witness

Agent

*Principal or other official of the school must not sign as witness.

NOTE—All the above particulars must be fully given, especially the "Name of Band", "No. of ticket under which child's annuity is paid" and "Religion." The minimum age for admission is seven (7) years, except in the case of an orphan, destitute or neglected child. When application is made for the admission of such cases, full particulars should accompany the application.

.....Agency
.....School
.....192.....

CERTIFICATE OF HEALTH

Annuity Ticket, Name and Number and Band of Parent or Guardian:—

.....
.....

Candidate's Name.....

Age.....

Height.....

Weight.....

State defects of limbs, if any.....

State defects of eyesight, if any.....

State defects of hearing, if any.....

State signs of scrofula or other forms of tubercular disease, if any.....

Describe what cutaneous disease, if any.....

State whether subject to fits.....

State whether child has had small-pox.....

State whether vaccinated, and if so, in what year.....

Is this candidate generally of sound and healthy constitution, and fitted to enter an Indian School?.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

I certify that I have made a personal examination of the above-named applicant, and that the answers set down by me are correct.

.....M.D.

N.B.—No child suffering from scrofula or any form of tubercular disease is to be admitted to school; if in any special case it is thought that this rule should be relaxed, a report should be made to the Department setting forth the facts.



116-2-10

DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS
CANADA

OFFICE OF THE
DEPUTY SUPERINTENDENT GENERAL
OTTAWA

Brockbank

May 11th. 1928.

Rev. and dear Sir,

I have to acknowledge the receipt of your letter of the 4th. May which has been handed to me by Rev. Father Therien. I shall write at once to Agent Arthur at the Peigan Agency and ask him to give me a report on the question of the admission of these Half-breed children. Mr. Arthur is well aware of my views and wishes in this matter and I cannot understand why he should not have replied to the letters from the Department of Neglected Children at Edmonton.

The Peigan Indians, I understand, are not favourable to the admission of Cree and Half-breed children into the band. They have no objections to their being educated in the residential schools. If they marry into the band they become Indians following the provisions of the statute, and I would be hopeful that that would be the outcome of the education of these girls side by side with Indians.

As you have asked I will take the matter up with Agent Arthur.

Yours very truly,

Deputy Superintendent General.

Rev. J. B. Beys, O.M.I.,
10188 107th. Street,
Edmonton, Alta.

DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS



PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71,270

L.J.C. & M.I.

Brocket, Alta, 10 Oct. 1928

Rév. Père J.B. Beys, Prov. O.M.I.

Edmonton, Alta.

Reverend et bien cher Pere,

Bonjour! Il neige à plein ciel; la tempête a commencé hier par la pluie, et il y a encore une quantité de récoltes sur les champs. Ici à l'école, nous aurions fini hier sans ce mauvais temps: il reste à peu près 350 ou 400 minots à battre. La récolte a été bonne: nos 110 arpents de blé ont déjà rapporté 4600 minots, et l'agent de l'élevateur pense que ce sera No 2; nous avons en plus 800 minots d'orge et 1400 minots d'avoine. Mais les dépenses dépassent déjà \$1500,00, et ce n'est pas encore fini. L'élevateur est plein et nous ne pouvons pas y transporter le blé actuellement.

Maintenant, j'ai une demande à vous faire: J'ai ici quelques cochons qu'il faut soigner, et pour cela il me faudrait faire écraser le grain; or, pas de "Crusher" autour. On m'offre un Tracteur (Fordson) pour \$300,00, et on le dit bon: si vous le permettez, j'irai le voir avec un connaisseur..... et si je l'achète, il me faudra aussi un "Crusher". En tout cas, autrement je ne vois pas ce que je pourrais faire avec les 16 cochons qui sont maintenant en train de ravager les "stooks" qui sont encore dans le champ.

L'autre jour, la Soeur Supérieure en faisant le ménage a trouvé, sans le chercher, un porte-fémelle, que je vous retourne avec son contenu, sous pli séparé.

C'est tout ce que je trouve à vous raconter aujourd'hui; nous sommes tous bien.

Union de prières.

Votre humble frère en N.S. & M.I.

J.L. Levern, O.M.I. p.m.

Rev. Pere J. B. Bays, Prov. O. M. I.

Edmonton, Alta.

Reverend et bien cher Pere,

Bonjour! Il nous a plein de joie: la messe a commence hier
 par la pluie, et il y a encore une quantite de recolttes sur les
 champs. Ici a l'ecole, nous aurons fini hier sans de mauvais
 temps: il reste a peu pres 500 ou 600 minutes a battre. La recoltte
 a été bonne: nos 110 arpents de blé ont déjà rapporté 1600 minutes,
 et l'agent de l'élevateur pense que ce sera No 2; nous avons en
 plus 800 minutes d'orge et 1400 minutes d'avoine. Mais les dépenses
 dépassent déjà 2150,00, et ce n'est pas encore fini. L'élevateur
 est plein et nous ne pouvons pas y transporter le blé actuellement.
 Maintenant, j'ai une demande a vous faire: j'ai ici quelques
 cochons qu'il faut élever, et pour cela il me faudrait faire élever
 sur le grain; or, pas de "Grubber" autour. Ça m'offre un Tracteur
 (Fordson) pour \$300,00 et on le dit bon: si vous le permettez, j'irai
 le voir avec un connaisseur..... et si je l'achète, il me faudrait aussi
 un "Grubber". En tout cas, actuellement je ne vois pas ce que je pour-
 rais faire avec les 16 cochons qui sont maintenant en train de re-
 venir les "stooks" qui sont encore dans le champ.

L'autre jour, la Soeur Guericque en faisant le ménage a trou-
 vé, sans le chercher, un corte-fétille, que je vous renvoie avec
 son contenu, nous en espérons.

Union de prières.

Votre humble frere en N.S. & M.I.

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA	
ACC.	71.220

+ Lycet M^s. Bocket, Alta, 18 oct. 1928

Réservé et bien cher Père Provincial,
Bonjour. Reçu vos 2 bonnes lettres du 13 et du
14 : excusez mon retard à vous envoyer ce rapport. Je
croyais que c'était du 1^{er} nov. 1927 au 1^{er} nov. 1928 et
j'attendais, en conséquence la fin du mois : mon
rapport n'est en réalité que du 1^{er} janv. au 1^{er} octo-
bre, peu que car c'est qu'au 1^{er} janv. que j'ai commencé
à avoir tous les comptes de l'école en mains, mais
j'espère que cela fera l'affaire quand même. —

Oui : j'ai cru qu'au lieu d'acheter un engin
qui ne servirait que pour concasser le grain, j'ai
cru que c'était mieux d'avoir un tracteur qu'on
pourra utiliser qq. beau jour pour d'autres
travaux.

Enfin, nous avons fini le battage hier sous la
pluie : c'était le 16^e jour ! — mais il reste à char-
royer le blé à l'élevateur... quand on le pourra.

Par ailleurs, rien de nouveau : tout marche son
petit train tranquillement.

Union de prières,

votre humble frère en N.S. et M^{re} Im.

J. Levern, O.M.I. P.M.

Mes félicitations pour votre succès dans la construc-
tion de la maison provinciale... J.L.

DE IN CANADA
E R S I X B O N D

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

Sacred Heart R.C. Boarding School.

Piegan Reserve, Alberta.

Brocket, Marsh 27th 1929.

I hereby certify that the following are the Articles received by me from The Inspector Murisson, on the 2nd Of November 1922, at the time of the closing of the Dunbow Industrial School, in favor of the Piegan Indian Boarding School:

One very old Mower. - One old Cutter (sleigh).

One old Disc.

One set of Harrows.

One Garden Cultivator.

One 1½ H.P. Engine. (Worn out at present).

One set of Scales.

One Old Sewing Machine.

One Desk.

Two Cupboards.

Two small stoves. (disposed off since).

A bunch of old Blankets & Pillows.

One old Typewriter. (traded off since).

Five Cows. (two butchered, long ago for beef)

Three ~~XMB~~ cows, thus left at the time of moving into the new School.

J. L. Leverm, O.M.E.
Principal.

I hereby declare that none of the above mentioned Articles are included in the list of Articles claimed by the Reverend Sisters as their property at the time of moving from the old Piegan School to the new School at Brocket, in March 1927.

J. L. Leverm, O.M.E.
Principal.

Brocket March 27-1929.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA
ACC. 71.220

Z
P.H. Moore

SACRED HEART R.C. SCHOOL. PIEGAN RESERVE. BROCKET, Alta.

List of Articles which were the property of the Reverend Sisters at the old Piegan School, and which having been transferred to the new School at Brocket, are still the property of the Reverend Sisters.

1 horse	\$ 25.00
4 cows	100.00
13 calves & yearlings...	160.00
Hens	8.00
10 chairs	4.00
1 table, dining room.....	25.00
2 sewing machines	25.00
1 boiler	15.00
1 grinding stone	4.50
1 set hay-unloading slings	24.00
1 cream separator	25.00
1 wagon	40.00
Fencing	170.00

Total \$ 625.50

BROCKET
MADE IN CANADA

ND

PROOFREAD BOARD

MADE IN CANADA

L. J. C.
M. J.

19 Avril 1929.

Re: Missions dans le Dist. Alberta.

Piéganes: Prochet

Dans cette Mission, le Père ne tient, pour tous les Comptes, qu'un seul grand Journal, où tout est tenu et pour le Dept. Indien et pour la Mission.

Il faut un Journal à part pour les affaires des Oblats, depuis des affaires du Gouvernement (École Indienne).

Le Père s'est déjà procuré un livre ad hoc.

Le Ledger pour le Dept. Indien est bien tenu et à date.

L'année fiscale (au 1^{er} avril 1929) montre un déficit d'un demi de \$ 2000.00. - Les salaires du Principal et du Frère Darveau quoique inscrits dans le Ledger, sont encore dûs, et font partie du Déficit.

Blouin: Cardston.

Seulement les livres de comptes de l'École Indienne ont été produits. L'année fiscale (1^{er} avril 1929) montre un déficit de \$ 3500.00. Ce rapport, probablement déjà envoyé à Ottawa, ne rapporte pas le Déficit (au de là de \$ 15000.00) de l'année précédente. Le R. P. Ruan prétend que d'après le Dept. Indien, les déficits de chaque année s'il y en a, sont réglés par les "Churches" de la dénomination qui a charge de l'École. Les comptes de l'École sont tenus par le Père Supérieur. Le livre de comptes des O.M.S. (s'il y en a un) n'a pas été produit.

A. Haas, O.M.S.
Ec. Prov.

1971

EMILY G. HAYDY, M.D.
1920 B.O.B.

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71-220

*
Lycetms.

Bracket, Alta, 30 Sept 1929.

Révérend et bien cher Père Provincial,

Bonjour! Cijoint mon rapport sur ma
minuscule mission.

Rien de nouveau par ici - Nous avons eu
un peu de neige et de pluie, mais le beau temps
est revenu, et le battage a recommencé sur
la Réserve ce matin. Ici à l'école, tout est
battu depuis le 17 du matin: la récolte n'a
pas été monstrueuse, mais elle est bien meilleure
que nous l'espérons et la qualité est excel-
lente: N° 1!

Le Gouvernement est en train de nous bâtir
une glacière: denique tandem! - Le chemin
qui conduit de Chokis à l'école a été arrangé
cet été, - c'est déjà quelque chose, - mais c'est
bien peu, - et il y a bien des mauvais chemins
encore entre ici et Bracket.

Nous sommes tous bien. - J'ai beau
fouiller et ne trouve plus rien à dire: alors,
à la prochaine.

Union de prières

Votre humble frère en N.S. et M^{ie} Im.

J. L. Levern, omi. p.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

Brocket, Alta, 25 Octobre 1929

Rév. Père J.B. Beys, Prov. O.M.I.

Edmonton, Alta,

Révérend et bien cher Père Provincial,

Bonjour! Lors de mon passage à Edmonton à la fin de Juillet le Père Naessens m'avait laissé savoir qu'Ottawa refuse de payer les Soeurs pour les animaux, chevaux, machineries, etc., que les Oblats ont achetés d'elles à l'époque du nouveau contrat. Puis hier le Père Ruaux m'a dit que c'est à nous deux de payer cette dette: celle d'ici monte à \$596,50.

Alors, veuillez me dire si c'est bien le cas et m'autoriser à leur verser ce montant dès que je le pourrai.

Le Père Bideault vient de prêcher une petite retraite à l'école et de se remettre en route pour le nord. Par ailleurs rien de nouveau; nous sommes tous bien, à part quelques élèves. Quand viendrez-vous nous voir?

Union de prières.

Votre humble frère en N.S & M.I.

J. S. Levern, omi. m.

Handwritten note in the bottom right corner, possibly a date or reference: 11/25/29

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71.220

29 Oct. 1929

Révérénd Père Levern O.M.I.
Brocket Alta.

Révérénd et Bien Cher Père:

En réponse à votre aimable petit mot du 25 que je viens de recevoir, je dois dire que le Père Ruaux ne m'a pas bien compris. Voici ce qu'il en est.

1o C'est l'Econome Provincial qui doit remettre aux Soeurs ce que nous permettront de remettre les revenus que nous retirerons de vos écoles.

2o Le Gouvernement ne reconnaissant pas le droit de propriété des Soeurs ni le nôtre sur les articles mentionnés, nous ne devons rien en justice. Toutefois la Province sera heureuse de reconnaître dans la mesure du possible les sacrifices faits par nos Chères Soeurs.

3o Il s'en suit que vos écoles doivent s'efforcer de nous envoyer une contribution suffisante pour couvrir à la fois et vos allocations et ce que nous désirons comme indemnité aux Soeurs.

4o Je vous prierai d'éclairer le R.P. Ruaux sur ce point si vous en avez l'occasion

Notre cher Père Blanchet est allé grossir au ciel la phalange de nos Anciens. Ce sera un protecteur de plus; mais prions pour lui afin que son entrée ne soit pas trop retardée.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

Rév. Père J.B. Beys, Prov. O.M.I., Edmonton

Reverend et bien cher Père,

Bonjour! Un mot au sujet du montant de \$500,00 que vous me demandez par la lettre du R.P. Naessens, datée du 26 Janvier. Je comprends vos besoins ainsi que mon devoir d'y contribuer, mais je vous avoue que je ne m'attendais guère à une pareille demande cette année. Il est vrai que, grâce à la belle récolte de l'an dernier, j'ai un peu d'argent de reste; mais nous ne sommes pas encore installés ici, il reste encore énormément à faire pour mettre l'école à même de faire un peu d'élevage et de culture et de marcher ainsi moins péniblement que par le passé.

Il nous faut cloturer ce printemps le nouveau cassage (un $\frac{1}{2}$ mille de long), faire un parc pour nos cinq truies pleines et quelques autres cochons qu'on engraisse, - inde achat de potaux et de fil. Il faut de plus bâtir un ajouté à la petite porcherie que le Département nous a construite l'été dernier.

Nous n'avons qu'une minuscule grainerie et nous avons eu mille misères à trouver de la place pour remiser la provision de blé, orge et avoine qu'il nous fallait garder; il nous faut absolument agrandir cette grainerie.

J'ai acheté un petit Tracteur: Blamez-moi pour cet achat: en tout cas il aurait fallu un engin quelconque de 6 ou 7 forces d'après les connaisseurs pour faire marcher le Concasseur. Le tracteur est acheté, et il faut le payer, et en plus bâtir un hangar pour le mettre à l'abri.

D'autre part, j'ai du négliger l'école l'an dernier, à cause de mon extrême pauvreté, pour pouvoir faire les dépenses exigées pour obtenir la récolte de l'automne. De nombreux achats d'habits et de fournitures retardés pour cette raison s'imposent immédiatement.

Nous n'avons qu'un bon wagon: il nous faudrait un autre le plus tôt possible.

Le petit troupeau de vaches augmente peu à peu: pas une place pour les veaux, et vous devinez combien cela est intéressant pour notre engagé, etc.

L'expérience de cet hiver nous a montré que l'élevage des cochons en les soignant simplement avec du grain est trop dispendieux et ne rapporte guère de profit: il faudrait des pommes de terre et autres légumes en quantité, - pour cela une 2e grange cave s'impose.

Toutes ces constructions, ce n'est pas le Département qui va les accorder: tout ce que j'espère obtenir cette année c'est une glacière, et encore?

Enfin l'école ne devrait-elle pas avoir constamment un petit surplus de manière à pouvoir faire face aux accidents et contretemps qui peuvent se présenter quand on y pense le moins. Je n'ai pas encore complètement oublié mes angoisses de l'an dernier en présence des factures à payer avec si peu d'argent dans la caisse: je désirerais n'être pas forcé d'y retomber tout de suite.

Mais j'ai déjà trop dit, Mes respects

Mais j'ai déjà trop dit. Nous sommes tous bien. Rien de nouveau. Le Frère Barreau est encore chez le Père Ruaux. Vous avez déjà su que notre cher agent (Mr. Arthur) vient de mourir d'une méningite.

C'est tout ce que je trouve pour le moment .

Votre humble frère en N.S. & M.I.

J. L. Levern, O.M.I.M.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC. 71.220

+ Lye & Mrs. Bocket, 22 mai 1928

Révérend et bien cher Père Provincial,
Encore un mot. Vous me direz peut être : pourquoi
Yellow Horn ne se fait-il pas catholique ? - Oui, mais...
il est marié à une divorcée, Annie English,
ancienne élève du P. Naessens à Dumbrow, et
femme de Willie Calhoun, mitis cris, - ils ont été
mariés, Yellow Horn & Annie, par l'Evêque pro-
testant lui-même en grande cérémonie !

Je ne sais pas si le fait dont je vous ai
parlé (concernant le cas de Lizzie) servira
à rien : en tout cas, cela montre l'hostilité
ouverte de nos chers amis du Diocèse !

Je ne trouve pas autre chose. Obtenez-nous
de la pluie bien vite - j'ai 112 acres de blé,
et pas le sou pour assurer cela contre la grêle !
Les conditions pécuniaires sont dures, terrible-
ment dures ici !

Priez fort pour nous ! Bonjour
au P. Naessens et bon succès avec votre
construction.

Vous en X^{te} & M. Jm.

J. L. Taverner, o. m. i. p.

PS - M^r. Arthur est venu cet après-midi
essayer de m'enlever Philip pour le mettre

chez le ministre me promettant en même
de conduire la fille Moustache ici. —

Mais j'ai protesté vigoureusement : il s'est
calmé et a dit qu'il attendrait jusqu'à ce
que je lui donne des nouvelles... Nous avons
alors parlé ~~un peu~~ de tout, puis il a répété la
même chanson "qu'il aime les catholiques, qu'il
a soutenu le P. Rivest et M^r Smith contre le gent
des Bloods", etc, etc. — Puis le cas de Lizzie est
venu sur le tapis : ses 2 enfants sont chez le mi-
nistre, dit-il, parce que c'est la mère (Lizzie) qui
l'a voulu et que c'était à elle de décider la
chose! — très bien, qu'ils restent donc là, mais
qu'on ~~doit~~ reconnaisse à M^{me} Moustache et à
Yellow Horn ce même droit sur leurs enfants,
nous ne demandons pas autre chose. — M^r.
Ferrier va-t-il consentir à cela? —

Bonne nuit : il fait tard.

Tous J.L.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA

ACC. 71.220

1 CANADA
D
B
O
N
D

MADE
F
R
O
O
G
R
E

PROVINCIAL ARCHIVES OF ALBERTA
ACC.

Rév. Père J.B. Beys, Prov. O.M.I.

Révérend Père Provincial,

J'ajoute ces quelques lignes à ma lettre d'hier. J'ai reçu l'autre jour le Rapport annuel de L'auditeur general, - après l'avoir demande à trois reprises différentes, - et il y a là quelque chose qui parait bien louche: je veux dire la différence d'allocations pour les écoles, ex: sur nos trois réserves piednoires, chez les Bloods \$165 à l'une et \$140 à l'autre, chez les Piednoirs du Père Riou \$155 à l'une et \$140 à l'autre, et ici c'est pareil, etc. (Nous avons aussi \$155 maintenant; mais pourquoi nous faire attendre plus longtemps que les protestants pour cette augmentation?)

Vous n'avez peut-être pas ce rapport; alors je vous envoie la copie que j'ai reçue, et quand vous n'en aurez plus besoin vous me la retournerez.

Est-ce qu'il ne faudrait pas aller au fond de cette affaire là? D'autre part, pourquoi donne-t-on les plus fortes allocations aux grandes écoles? ce sont les petites écoles qui en ont le plus besoin^(x), et ils devraient comprendre cela à Ottawa.

Je ferme mon bec la-dessus et si j'ai trop parlé déjà, tant pis!

Union de prières. Bonjour au cher Père Naessens.

Votre humble frère en N.S. & M.I.

J. L. Swann, o. m. i. m.

(x) ex: j'ai dû engager un 2^d employé depuis la semaine dernière, à \$50^z par mois pour les travaux de la ferme, mais comment pouvoir le payer. - J.L.

Rev. Pere J.B. Baye, Prov. O.M.I.

Reverend Pere Provincial,

J'ai joint ces quelques lignes a ma lettre d'hier. J'ai recu l'autre jour le rapport annuel de l'Auditeur General, apres l'avoir demande a trois reprises differentes, - et il y a la quelques choses qui paraissent bien touchantes: Je veux dire la difference d'allocation pour les ecoles, entre nos trois reserves cedeboises, chez les Bleds 2155 a l'une et 2150 a l'autre, chez les Piednoirs du Pere Rich 2155 a l'une et 2150 a l'autre, et ici c'est parli, etc. (Nous avons aussi 2155 maintenant; mais pourquoi nous faire attendre plus longtemps que les protestants pour cette augmentation?)

Vous n'avez peut-etre pas ce rapport; alors je vous envoie la copie que j'ai recue, et quand vous n'en aurez plus besoin vous me la retournez.

Est-ce qu'il ne faudrait pas aller au fond de cette affaire la? D'autre part, pourquoi donne-t-on les plus fortes allocations aux grandes ecoles? ce sont les petites ecoles qui en ont le plus besoin, et les de- viennent comprendre cela a Ottawa.

Je ferme mon bec la-dessus et si j'ai trop parle deja, tant pis!

Union de prieres. Bonjour au cher Pere Messens.

Votre humble frere en W.S.S.M.I.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA
ACC. 71.220

CORMACK, SAWULA & BASARAB

Barristers, Solicitors, Notaries

39 GARIEPY BLOCK

EDMONTON
CANADA

Copy

May 1, 1928.

Rev. Father Beys, O.M.I.,
Provincial O.M.I.
Edmonton, Alta.

Re: Mary Emily Little Moustache.

Reverend Father:

The Department (Indian Affairs) does not seem to even attempt to justify its action in this case or to so much as reply to Rev. Fr. Levern's letter (of Feb. 6, 1928.)

This child's father, Little Moustache now deceased, was a Catholic and her mother still living, is a Catholic and the child was baptised a Catholic as appears by the baptismal record.

Sec. 10 S.S. 2 of the Act provides that:-

"No Protestant child shall be assigned to a Roman Catholic school or a school conducted under Roman Catholic auspices and no Roman Catholic child shall be assigned to a Protestant school or a school conducted under Protestant auspices."

The Deputy Minister of Justice gives it as his opinion that:-

"A Protestant child means a child of parents who are Protestants; and a Roman Catholic child is one who has been baptised as a Roman Catholic or is born of Catholic parents; but the father has a right to direct and regulate the religious faith in which his child shall be brought up, and that his wishes must be regarded, unless there is some strong reason for disregarding them."

We are not expressing any opinion on the accuracy or otherwise of the Deputy Minister's opinion, it not being within the province of this letter to review it, but we would ^{submit} that upon the facts in this case being incorporated into the aforesaid interpretation the situation is as follows:

SAWAHA & SARAB

SAWAHA & SARAB



Faint, illegible text and markings scattered across the page, possibly bleed-through from the reverse side or very light printing.

"....and no Roman Catholic child shall be assigned to a Protestant school....."

"....a Roman Catholic is one who has been baptised as a Roman Catholic...."

This child was baptised a Roman Catholic

".....or is born of Catholic parents;"

This child was born of Catholic parents.

"...but the father has the right to direct and regulate the religious faith &c..."

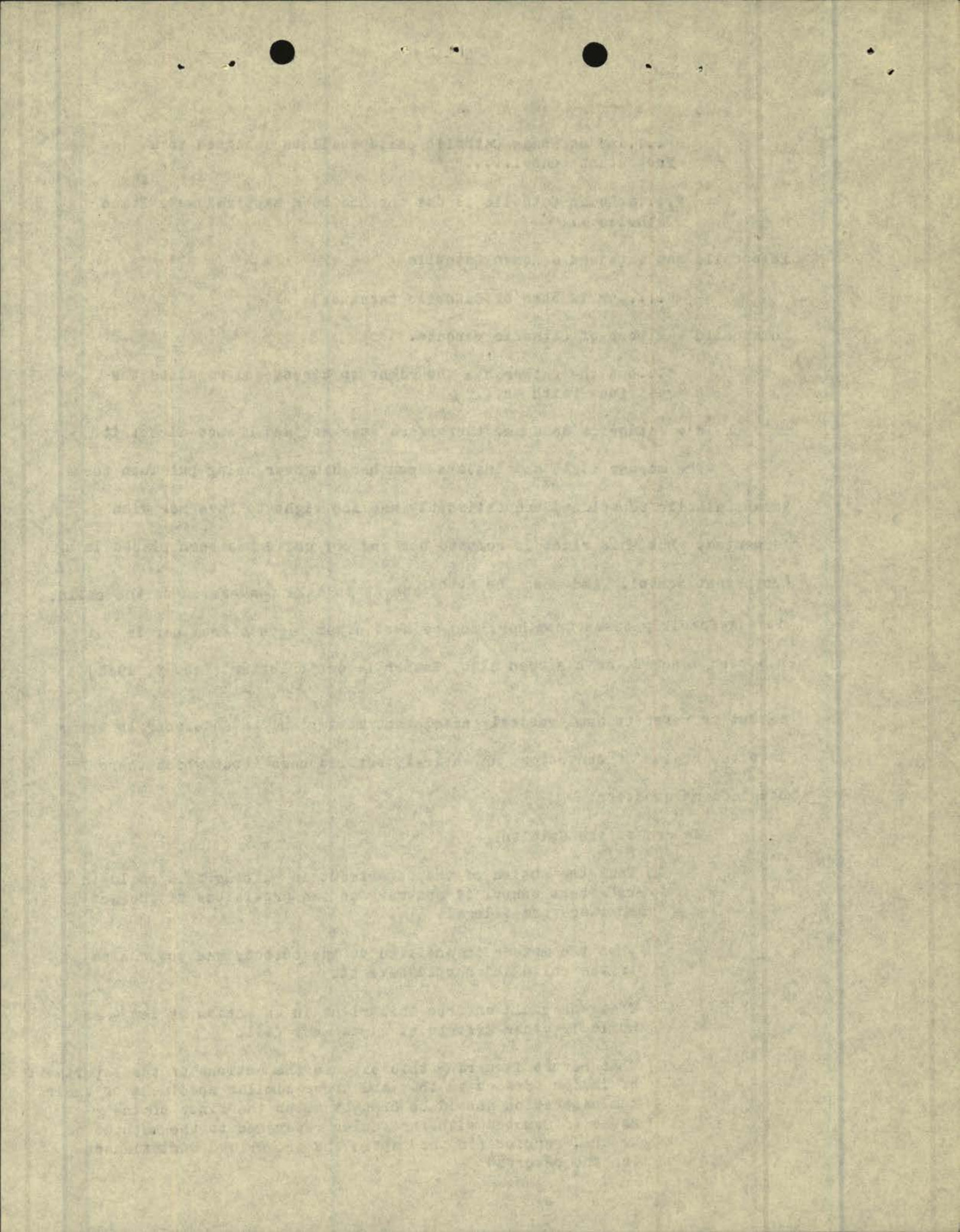
This child's father is dead and therefore does not and cannot direct it.

The mother lives and insists upon her daughter being put into the Roman Catholic school and unquestionably has the right to have her wish respected. But this right is refused her and her child has been placed in a Protestant school. And when the mother sought to take possession of the child, it was forcibly taken from her, and request after request from her is and has been ignored, as has been also, Father Levern's letter (Feb. 6, 1928)

except to refer to some entirely irrelevant matter and to endeavour to bring into the realms of controversy an entirely settled case about which there had been no question.

We are of the opinion:

- (1) That the action of the department in placing this child in a Protestant school is contrary to the provisions of the Act and therefore illegal.
- (2) That the mother is entitled to the custody and possession of the child and should have it.
- (3) That she could enforce this right in an action at law - and should if other efforts at adjustment fail.
- (4) That before incurring this expense the actions of the Department of Indian Affairs in this and other similar specimens of their administration should be brought up on the floor of the House of Commons with particular reference to the methods of Messrs. Ferrier (in the Dept.) and Arthur and Christianson (on the reserve)



It might be that one or other or all of them may seek to justify their actions by reference to Big Face Chief who claims to have some rights over the child owing to it having been "willed" to him by its father.

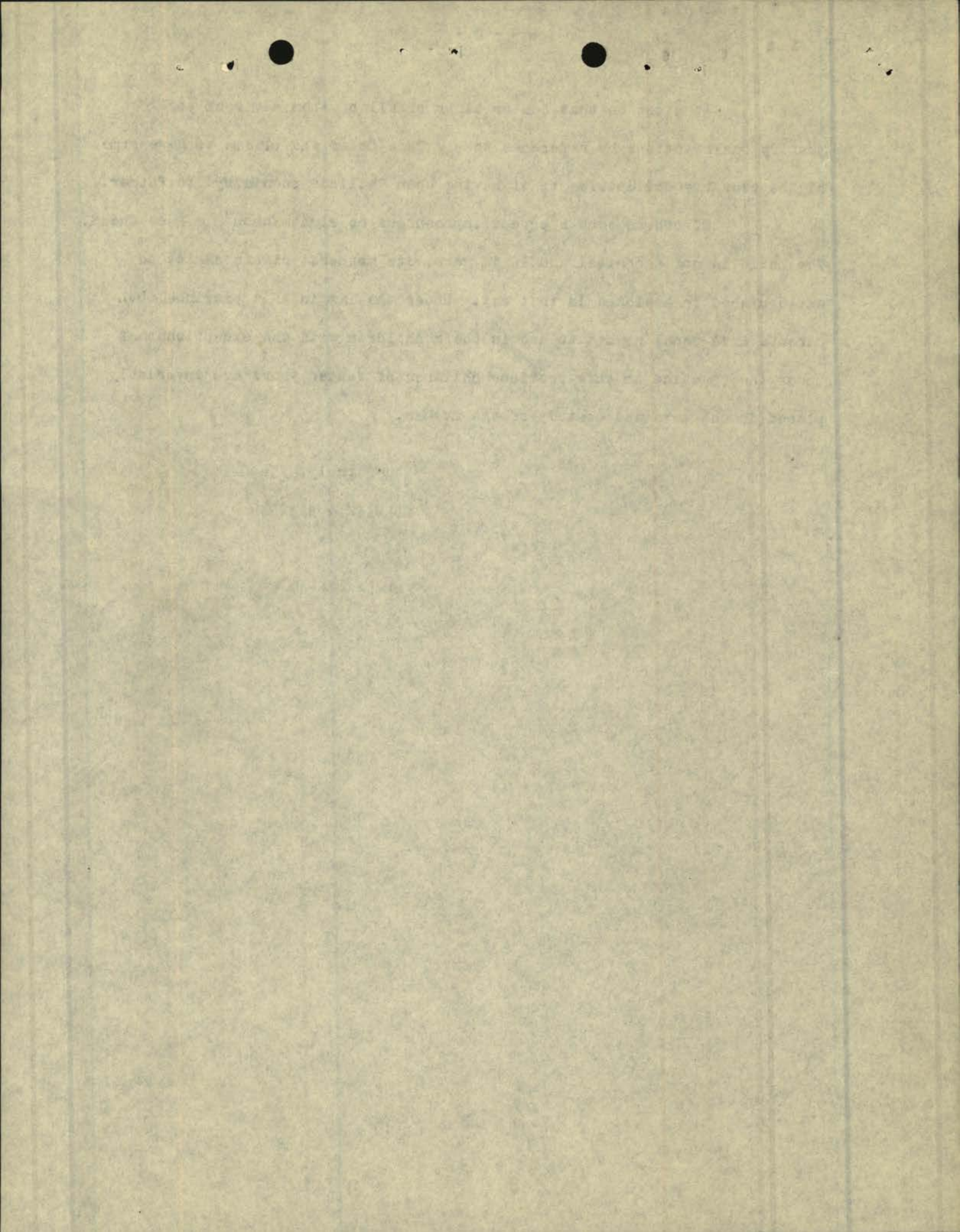
Of course such a proceeding confers no rights upon Big Face Chief. The child is not a chattel and if it were, its mothers' rights cannot be extinguished or excluded in that way. Under the law in this province both parents have equal rights to and in their children with the exception that under the practice in this province children of tender years are invariably placed in the care and custody of the mother.

Yours truly,

CORMACK & BASARAB

Per

JC/SK



SACRED HEART R.C. INDIAN SCHOOL.

PIEGAN RESERVE. BROCKET. ALBERTA.

Re daughter of Little Moustache.

The Prinwipal, Rev. Fr. J. L. Levern, wrote a letter dated February the 6th 1928, to the Department fully explaining this case. No reply has been received.

This girl was given to and adopted by Big Face Chief, but with the mothers' request that later the girl be placed in the Roman Catholic School, and which request was assented to by Big Face Chief.

The mothers' will and request and natural right cannot be ignored in this case, as to-day the mother persists in the same disposition of mind.

In the letter of the Rev. Principal, above quoted, notice should be taken of the action of the Indian Agent, Mr. Arthur, - but more particularly of the conduct of the Inspector, Mr. Christianson, reassuring the mother that any decision taken by the Department would be in her favor.

Now it is found that, after a report of Inspector Christianson no doubt, and after a decision, no doubt, by Mr. Ferrier, this girl towards the end of January 1928, i.e. about two weeks after the visit of Mr. Christianson on the Piegan Reserve, was taken and sent to the Anglican School, without any notice whatever given to the mather of the child, and without any information supplied to Rev. Fr. Levern, Principal of the R.C. School.

Here again, apparently, a case decided arbitrarily and stealthily, with some unfair means and ways to deprive the parents of their natural rights, and prevent recruiting for the Catholic School.

PROVINCIAL ARCHIVES
OF ALBERTA
ACC.